



PREFET DES PYRENEES- ATLANTIQUES

PRÉFECTURE

CABINET DU PRÉFET  
BUREAU DE LA SECURITE PUBLIQUE  
ET DES POLICES ADMINISTRATIVES

Affaire suivie par : Aurore DELHOM  
Tél. : 05.59.98.24.06

courriel : [aurore.delhom@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:aurore.delhom@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Pau, le 27 JAN. 2017

**Objet : Plan départemental d'actions de sécurité routière 2017 – Appel à projets**  
**PJ : 1**

Madame, Monsieur,

En 2016, 29 personnes ont perdu la vie sur les routes du département des Pyrénées-Atlantiques. Même si ce chiffre est en baisse par rapport à 2015, il reste néanmoins inacceptable.

À ce titre, la sécurité routière demeure une priorité de nos politiques publiques. L'implication de chacun doit être maximale, afin de lutter encore plus efficacement contre l'insécurité routière sur les routes du département.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière mobilise chaque année l'action des porteurs de projets qui s'inscrivent dans la lutte contre l'insécurité routière.

**1. Priorités d'actions du Plan départemental d'actions de sécurité routière**

Pourront être soutenus les projets d'actions entrant dans le cadre des enjeux définis par le Document Général d'Orientations 2013-2017 :

- les jeunes ;
- l'alcool et les addictions ;
- les usagers vulnérables : **deux-roues, seniors, piétons** ;
- la vitesse et les comportements.

**2. Dépôt des candidatures**

Vous pouvez transmettre les projets de sécurité routière que vous souhaitez voir figurer au Plan départemental d'actions de sécurité routière 2017, que vous sollicitiez ou non une aide financière.

Si vous sollicitez une aide financière, vous trouverez en annexe une fiche pour vous aider à compléter le document cerfa et à réunir l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la constitution de votre dossier de demande de subvention.

Les demandes de subvention sont à adresser **avant le 13 mars 2017**, délai de rigueur, à l'adresse suivante :

Préfecture des Pyrénées-atlantiques  
Cabinet / Bureau de la sécurité publique et des polices administratives  
Coordination sécurité routière  
2, rue du Maréchal Joffre  
64021 PAU Cedex

**ou par courriel** à l'adresse : [pref-securite-routiere@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-securite-routiere@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Les dossiers proposés devront obligatoirement comprendre : le dossier cerfa n°12156\*03 de demande de subvention (accessible en téléchargement cf annexe), le bilan des actions réalisées en 2015 le cas échéant, la fiche descriptive d'action locale ainsi que l'intégralité des pièces justificatives demandées.

### **3. Instruction des dossiers**

Seules les demandes de subvention remplissant les conditions requises seront étudiées. Une fois validées, les décisions de subvention seront notifiées à chaque porteur de projet par chaque financeur : le Conseil Départemental ou l'Etat. En cas de co-financement, chaque financeur notifie à hauteur de sa participation financière.


Pour toute demande d'information complémentaire, vous voudrez bien vous adresser à Mme Aurore DELHOM, coordinatrice sécurité routière.

Vous remerciant des propositions d'action que vous pourrez faire.

Le Préfet,

  
Eric MORVAN

Le Président du Conseil Départemental,

  
Jean-Jacques LASSERRE

## DESTINATAIRES :

### 1 – Les associations et les partenaires privés

Association Agir pour la sécurité routière  
Association Prévention routière  
Automobile Club Basco-Béarnais  
Association Béarnaise de contrôle judiciaire  
Association Prévention police 64  
Association Sport et Communication  
Association Vivre ma ville  
Association DECLIC ENSGTI  
Comité départemental d'information et d'action en faveur des personnes âgées  
EUSKAL Moto Club  
Association LesPEP64  
Moto Club des Deux Gaves  
Association Accro trial  
Association Maison de la vie citoyenne - Bayonne centre ville  
4L Trophy coordination  
Ligue nationale des clubs motocyclistes de la police nationale et disciplines associées  
Méca Mx 64  
Moto Club de Pau Arnos  
Fédération départementale Générations mouvement des Pyrénées-Atlantiques  
Fédération française des motards en colère et citoyens  
Maison des lycéens Cassin  
Pau à vélo  
Association CAP SUD Moto-club  
Labo / Association pour la promotion sociale et professionnelle  
Association Maison de la vie citoyenne du Polo Beyris  
Union sportive de l'enseignement du premier degré  
Université de Pau et des pays de l'Adour  
Chambre des métiers agricoles  
Vinci Autoroutes

### 2 – Les communes ayant un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de l'agglomération de Pau, comprenant les communes de **Pau, Billère, Bizanos, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Lée, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Ousse, Sendets et Artigueloutan**

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance d'**Anglet**  
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de **Bayonne**  
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de **Mourenx**  
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de **Saint-Jean-de-Luz**  
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance d'**Oloron-Sainte-Marie**  
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance d'**Orthez**  
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de **Biarritz**  
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de **Hendaye**

### 3 – Les services de l'Etat

Direction départementale de la sécurité publique  
Groupement de gendarmerie départemental  
Direction académique des services de l'Education nationale  
Direction départementale de la cohésion sociale  
Service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Nouvelle-Aquitaine

## Annexe

### Conseils pour compléter le dossier cerfa de demande de subvention

#### 1 – Demande de financement

- Le dossier cerfa n°12156\*03 de demande de subvention est disponible en **téléchargement direct sur le site internet de la préfecture** : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/> et sur le **site du service public** : <http://service-public.fr>
- Les budgets doivent être **strictement en équilibre** : les recettes doivent être strictement égales aux dépenses
- Le budget de la structure n'est à remplir que par les associations. Par contre, **le budget de l'action est à remplir obligatoirement** par les **associations, les collectivités territoriales et les établissements publics.**
- Ne pas oublier de **signer et dater** la demande après l'avoir remplie.
- L'action doit être décrite avec **détail et précision.**

\* \* \* \* \*

**Rappel des pièces justificatives devant être absolument fournies en même temps que la demande de subvention (dossier cerfa) :**

<u>Pour une première demande :</u>	<u>Pour un renouvellement :</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>* les <b>statuts</b> régulièrement déclarés</li><li>* la <b>liste</b> des personnes chargées de l'administration de l'association</li><li>* un <b>rib</b> comportant la même adresse que celle du n°siret</li><li>* si la signature n'est pas celle du représentant légal, sa <b>délégation</b> au signataire</li><li>* les comptes approuvés du dernier exercice clos</li><li>* le plus récent rapport d'activité approuvé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* le <b>bilan de l'année précédente</b>, volets financier et pédagogique, à compléter directement sur le dossier cerfa n°15059-01 de compte-rendu de subvention</li><li>* les <b>statuts s'ils ont été modifiés</b> depuis la demande initiale</li><li>* la <b>liste</b> des personnes chargées de l'administration de l'association, <b>si elle a été modifiée</b> depuis la demande initiale</li><li>* un <b>rib, s'il a changé</b> depuis la demande initiale, comportant la même adresse que celle du n° siret</li><li>* si la signature n'est pas celle du représentant légal, sa <b>délégation</b> au signataire</li><li>* le plus récent rapport d'activité approuvé, sauf s'il a déjà été transmis à la même autorité publique.</li></ul>

#### 2 – Réservation de matériel

La fiche descriptive d'action et de réservation de matériel, en ligne sur le site internet de la préfecture : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/> devra être complétée par tous les porteurs de projets dont l'action

nécessite le concours des intervenants départementaux de sécurité routière et/ou l'utilisation du matériel de la préfecture.

### **3 – Autres actions de sécurité routière pour inscription dans le PDASR 2017**

Faire parvenir, sur papier libre à l'adresse indiquée dans l'appel à projets 2017, un descriptif court de l'action que vous souhaitez valoriser dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière, ainsi que la date de réalisation et la durée de l'action, sa localisation géographique et les objectifs qu'elle vise en termes de sécurité routière.